

RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 15480

Numéro SIREN : 622 033 819

Nom ou dénomination : ELECTRICITE-TRAVAUX-TECHNIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2018 sous le numéro de dépôt 10255

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ELECTRICITE TRAVAUX TECHNIQUES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		0015 rue du Jura 94623 RUNGIS CEDEX		Durée de l'exercice précédent*		12			
Numéro SIRET*		6 2 2 0 3 3 8 1 9 0 0 0 3 9		Néant <input type="checkbox"/>		*			
				Exercice N clos le,		N-I			
				31122017		31122016			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
		1		2		3			
						Net			
						4			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
		Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	41 329	AG	40 823	505	4 510	
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
		Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	100 509	AS	85 950	14 558	10 800	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	389 876	AU	262 784	127 091	100 918	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
			Créances rattachées à des participations	BB		BC			
			Autres titres immobilisés	BD	992	BE		992	992
		Prêts	BF		BG			300	
		Autres immobilisations financières*	BH	76 184	BI		76 184	75 240	
		TOTAL (II)		BJ	608 890	BK	389 558	219 332	192 762
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	16 258	BW		16 258		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 196 649	BY	63 159	5 133 490	6 931 422	
		Autres créances (3)	BZ	2 824 970	CA		2 824 970	2 573 768	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF		2 858 255	CG		2 858 255	2 605 555		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	98 414	CI		98 414	55 137		
	TOTAL (III)	CJ	10 994 549	CK	63 159	10 931 389	12 165 882		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	11 603 439	IA	452 718	11 150 721	12 358 645		
Renvois : (1) Dont droit au bail :				CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*									
Immobilisations :									
			Stocks :				Créances :		

Ce chiffre, grâce et véritable

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ELECTRICITE TRAVAUX TECHNIQUES		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 060 000 ...)	DA	1 060 000	1 060 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	106 000	106 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 000 000	1 000 000	
	Report à nouveau	DH	741	2 427	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 192 679	953 313	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	3 359 420	3 121 741	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	342 272	531 938	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	342 272	531 938	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	265 428	39 048	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 512 438	2 893 916	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 584 504	2 741 133	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	182 263	391 093		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	1 904 394	2 639 775	
TOTAL (IV)	EC	7 449 029	8 704 966		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 150 721	12 358 645		
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 183 600	8 665 917		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	18 973 769
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	18 973 769	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	505 583	
	Autres produits (1) (11)			FQ	12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	19 480 365	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	6 094 529	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	5 629 160	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	269 891	
	Salaires et traitements*			FY	3 258 406	
	Charges sociales (10)			FZ	2 063 648	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*	GA	67 561	51 472
			- dotations aux provisions*	GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC		57 881	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	195 738	520 938		
	Autres charges (12)	GE	54 786	251		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF	17 633 722	17 045 008		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 846 643
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	6		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM			
	Différences positives de change		GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO	125		
	Total des produits financiers (V)	GP		132		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	(56)		
	Différences négatives de change		GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT			
	Total des charges financières (VI)	GU	(56)			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	56
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 846 699
						1 542 051

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Alain FAURE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris

Désignation de l'entreprise **SAS ELECTRICITE TRAVAUX TECHNIQUES**Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 943		17 003	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	500			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	8 443		17 003	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	546		10 709	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	546		10 709	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	7 897		6 293	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	IJ	183 672		162 073		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	478 246		432 959		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 488 808		18 604 063	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 296 129		17 650 749	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 192 679		953 313	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 960		2 786
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6						
	obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
amendes		Charges exceptionnelles	546	Produits exceptionnels		
Interets Moratoire				4 344		
cession immo				500		
CVAE				3 599		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Alain FAURE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris

**ETT (ENTREPRISE TRAVAUX TECHNIQUES)
S.A.S AU CAPITAL DE 1 060 000 €
PARC TERTIAIRE SILIC – 15, RUE DU JURA
94150 RUNGIS
RCS CRETEIL 622 033 819**

ANNEXE

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont le total du bilan est de 11 150 721 Euros, le total des produits est 19 488 808 Euros et dégageant un bénéfice de 1 192 679 Euros.

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2017 au 31 décembre 2017. Les notes et tableaux présentes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

La présentation des comptes annuels est conforme aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et du décret pris pour son application.

• ***CONTRATS A LONG TERME***

Le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont calculés selon la méthode de l'avancement des travaux. Le taux d'avancement correspond au rapport entre le coût des travaux exécutés à la clôture et le coût total prévisionnel à terminaison des contrats. En cas de différence entre les travaux effectués et les situations méritées, des écritures d'inventaire prennent en compte ces différences en factures à établir ou en produits constatés d'avance.

Les frais généraux et financiers ne sont pas comptablement rapportés aux affaires, mais considérés comme des charges de la période. Dans l'estimation du résultat à terminaison des affaires, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations dont l'encaissement est raisonnablement probable.

Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue.

2. FAITS SIGNIFICATIFS

Néant

3. NOTE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

1/ ACTIF

1.1. Actif immobilisé (tableaux N° 2054 et 2055 de la liasse fiscale)

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.
Les amortissements des logiciels sont calculés sur 1 année.

b) Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- matériels industriels	3 à 5 ans
- agencements	2 à 8 ans
- matériel de transport	4 ans
- matériels de bureau	3 ans
- mobiliers	8 ans

d) Immobilisations financières

Le poste dépôts et cautionnements versées comprend 63 637 € de caution relatives aux baux des locaux de Rungis, et 4 070 € de caution sur chantiers RATP, 6 627 € de caution base vie ADP Orly et 1 850 € de caution auprès de loueurs

1.2. Stocks et travaux en cours

La société ne possède pas de stock.

1.3. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu selon un pourcentage lié au risque de non recouvrement.

La répartition des créances selon leur échéance est donnée par le tableau N°2057 de la liasse fiscale.

Détail des produits à recevoir rattachés aux postes de créances

Factures à Etablir

2 028 110 €

1.4. Trésorerie

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement à la clôture, la trésorerie étant constitué uniquement de comptes bancaires et d'un compte de caisse.

1.5. Comptes de régularisation - Actif

Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation payées au cours de l'exercice mais afférentes à l'activité de l'exercice suivant.

2/ PASSIF

2.1 Capitaux propres

Le capital s'élève à 1 060 000 € divisé en 53000 actions d'un nominal de 20 €.

Catégories de parts ou actions	NOMBRE DE TITRES				Valeur nominale
	En début d'exercice	Créés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	
Actions	53000			53000	20

La variation des capitaux propres sur l'exercice se décompose ainsi :

Capitaux propres à l'ouverture	3 121 741
Distribution de dividendes	-955 000
Résultat de l'exercice	1 192 679
Capitaux propres à la clôture	3 359 420

2.2 Provisions pour risques et charges

Voir tableau joint en 2056

Année	Libellé	31/12/2016	Aug	Dim	31/12/2017
2017	Pertes à Terminaison	285 404	195 738	285 404	195 738
2017	Provision pour litiges	246 534	0	100 000	146 534
2017	Total	531 938	195 738	385 404	342 272

2.3. Dettes

La répartition des dettes selon leur échéance est donnée par le tableau N°2057 de la liasse fiscale.

Détail des charges à payer rattachées aux postes de dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 699 €
Dettes fiscales et sociales	678 071 €
TOTAL	706 770 €

2.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent pour chaque contrat en cours à la différence entre le chiffre d'affaires facturé et le chiffre d'affaire déterminé selon la méthode de l'avancement si le chiffre d'affaires facturé est supérieur. Le montant des produits constatés d'avance à la clôture s'élève à 1 904 394 €.

3/ AUTRES INFORMATIONS

3.1. Ventilation de l'effectif moyen

Cadres	23
Etam	23
Ouvriers	45

3.2. Chiffre d'affaires

La société a réalisé un chiffre d'affaires en France pour 18 973 769 euros et aucun chiffre d'affaires à l'exportation.

3.3 Informations concernant les entreprises liées

<u>Bilan</u>	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>
Compte courant groupe	2 176 292 €	170 028 €

3.4 Informations relatives au CICE

Le montant du CICE se porte à la somme de 153 218 €. Il est comptabilisé en déduction des charges de personnel. Le CICE a contribué à l'évolution du personnel.

3.5 Contrats de crédit-bail

Néant

3.6 Intégration fiscale

La société E.T.T. est intégrée fiscalement par la société SYLPA GROUPE.

3.7 Engagements hors bilan

MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS CREDIT BAIL

Caution sur marchés : 1 586 712.19 Euros

- CIC : 570 040.83 Euros
- BNP : 17 190.45 Euros
- CEGI : 696 444.04 Euros
- LCL : 303 036.47 Euros

MONTANT DES ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

- Le montant des engagements en matière de retraite n'est pas significatif.

3.8 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés en **2017** au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 16 800 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS ELECTRICITE TRAVAUX TECHNIQUES										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
						1		2		3		4		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	40 571	KE		KF		757		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2		KP		KQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	88 803	KT		KU	11 706	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	111 594	KW		KX		30 790	
		Matériel de transport*					KY	39 493	KZ		LA		4 801	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	157 764	LC		LD		45 432	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	397 654	LO		LP		92 730		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP	992	IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières					IT	75 540	IU		IV		943			
TOTAL IV					LQ	76 532	LR		LS		943			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	514 759	ØH		ØJ		94 431			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						par virement de poste à poste		3		4		4		
						1				2				
										par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	41 329	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	100 509	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	142 385		
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	44 294		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	203 196		
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY		NG		NH	490 385	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	992	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	300	2F	76 184	2G		
	TOTAL IV					I3		NJ	300	NK	77 176	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	300	ØL	608 890	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Alain FAURE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris

Formulaire (Bilgaloire article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS ELECTRICITE TRAVAUX TECHNIQUESNéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY	EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	36 060	PF	4 763	PG	PH	40 823
Terrains			PI		PJ		PK	PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO	PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT	PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX	PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	78 002	QA	7 947	QB	QC	85 950
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	78 010	QE	10 389	QF	QG	88 400
	Matériel de transport		QH	26 877	QI	10 022	QJ	QK	36 900
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	103 045	QM	34 438	QN	QO	137 484
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	QT	
TOTAL III			QU	285 936	QV	62 798	QW	QX	348 734
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	321 996	ØP	67 561	ØQ	ØR	389 558

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Alain FAURE
Commissaire aux Comptes
Compagnie de Paris

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS ELECTRICITE TRAVAUX TECHNIQUES</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	146 534
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	195 738
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	342 272
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	63 159
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	63 159
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	405 431
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	195 738	UF	468 776	
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire l'article 31 A
du Code général des impôts

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	76 184	UV	76 184	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	87 401		87 401						
	Autres créances clients	UX	5 109 248		5 109 248						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 300		2 300						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	12 484		12 484						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	607 576		607 576					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	16 226		16 226					
	Groupe et associés (2)	VC	2 176 292		2 176 292						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 090		10 090						
	Charges constatées d'avance	VS	98 414		98 414						
	TOTAUX		VT	8 196 219	VU	8 196 219	VV				
RENNVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	300						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 512 438		2 512 438						
Personnel et comptes rattachés		8C	668 104		668 104						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	635 412		635 412						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 267 533		1 267 533						
Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	13 453		13 453						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	170 028		170 028						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 235		12 235						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	1 904 394		1 904 394						
TOTAUX		VY	7 183 600	VZ	7 183 600						
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ELECTRICITE – TRAVAUX – TECHNIQUES – E.T.T.

Société par actions simplifiées au capital de 1 060 000 Euros
Siège social : RUNGIS (94623) Cedex – Parc Tertiaire Silic – 15 rue du Jura – BP 40511

622 033 819 RCS CRETEIL
SIRET : 622 033 819 000 39

DECISIONS ORDINAIRES ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 JUIN 2018 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

RESOLUTION PROPOSEE ET ADOPTEE

➤ TROISIEME Décision – Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit la somme de de **1 192 679,03 Euros** auquel s'ajoute le montant du poste "**Report à Nouveau**" s'élevant à la somme de 741,02 Euros, formant ainsi un **bénéfice distribuable** de **1 193 420,05 Euros**, de la manière suivante :

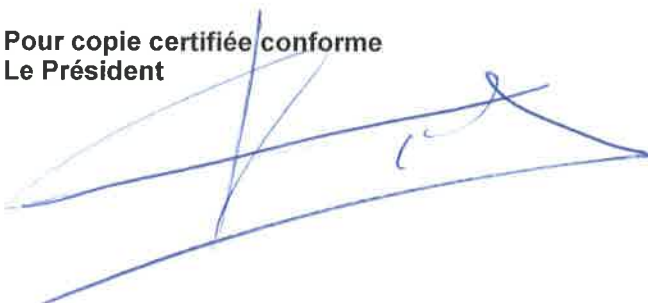
▪ Une somme de	1 193 030,00 €
A titre de distribution de dividendes, soit 22,51 Euros pour chacune des 53 000 Actions composant le capital social.	
▪ Le solde, soit la somme de	390,05 €
en instance d'affectation au poste " Report à Nouveau ".	
TOTAL EGAL au bénéfice distribuable	1 193 420,05 €

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il a été distribué à titre de dividende au titre des trois exercices précédents, à savoir :

- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014** - Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 22 juin 2015, de distribuer une somme de **848 000 Euros**, à titre de dividendes, soit une somme de 16 Euros pour chacune des 53 000 actions composant le capital social.
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015** – Néant
- Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016** - - Il a été décidé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 27 juin 2017, de distribuer une somme de **955 000 Euros**, à titre de dividendes, soit une somme de 18,01887 Euros pour chacune des 53 000 actions composant le capital social.

Pour copie certifiée conforme
Le Président



ELECTRICITE – TRAVAUX – TECHNIQUES – E.T.T. SAS
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.060.000 €

15 rue du Jura
Parc Tertiaire SILIC – BP 40511
94623 RUNGIS
RCS CRETEIL 622 033 819

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société ELECTRICITE – TRAVAUX – TECHNIQUES - E.T.T. SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes et notamment pour ce qui concerne la prise en compte des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement mentionnée dans la note 1 de l'annexe conduisant à comptabiliser, chantier par chantier, la différence entre les situations émises et les produits résultant de la méthode de l'avancement en produit constaté d'avance ou en facture à établir. Dans les cas où les prévisions à fin d'affaires font ressortir des résultats déficitaires, des provisions pour pertes à terminaison sont comptabilisées à hauteur des pertes complémentaires à celles existant le cas échéant à la clôture de l'exercice. J'ai procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 31 mai 2018

Alain FAURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris